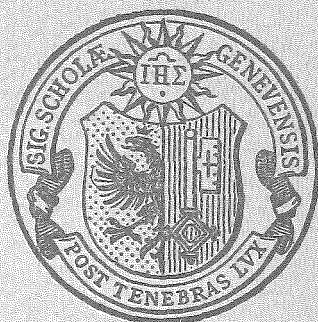


UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS
DU
SEMESTRE D'ÉTÉ 1927

Ouverture : 8 Avril 1927 — Clôture : 15 Juillet 1927

Les examens auront lieu dès le 8 Avril

Les cours commencent le Mercredi 20 Avril 1927



GENÈVE
IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1927

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres.	14
Faculté des Sciences Economiques et Sociales	27
Institut des Hautes Etudes Commerciales	34
Faculté de Droit.	37
Faculté de Théologie	42
Faculté de Médecine	46
Institut Dentaire	57
—	
Prix universitaires	60
Renseignements généraux	70
Caisse d'assurance.	75
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	77

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

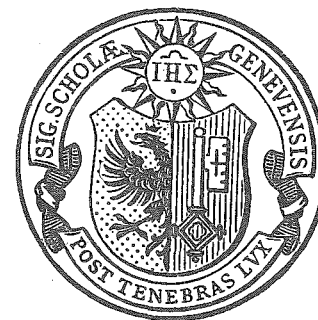
Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1927

Ouverture : 8 Avril 1927 — Clôture : 15 Juillet 1927

Les examens auront lieu dès le 8 Avril

Les cours commencent le Mercredi 20 Avril 1927



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1927

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1927

Les cours commencent le mercredi 20 avril et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet.

Du 8 au 14 avril auront lieu les examens.

Les cours sont suspendus le jeudi 26 mai (jour de l'Ascension) et le samedi 4 juin (Dies academicus).

Les dix derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1926-1928, est composé de :

MM. William-E. RAPPARD, *Recteur* ;
 Charles WERNER, *Vice-Recteur* ;
 Bernard WIKI, *Secrétaire du Sénat* ;

et de

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;
 Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;
 Edouard FOLLIET, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
 Albert RICHARD, Doyen de la Faculté de Droit ;
 Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;
 Maurice ROCH, Doyen de la Faculté de Médecine.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

	Salle	
M. Henri Fehr, prof. ord.		
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.	20.
Lundi, de 8 à 10 heures; mercredi, à 10 heures.		
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie analytique (complément du cours ci-dessus).</i>	2 h.	20.
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.		
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.	20.
Mercredi, de 17 à 19 heures.		
<i>Géométrie descriptive.</i>	3 h.	20.
Vendredi, de 17 à 19 h., et samedi, à 10 heures.		
<i>Géométrie supérieure. — Transformations géométriques.</i>	4 h.	20.
Mercredi, à 11 heures.		
 M. Rolin Wavre, prof. ord.		
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.	20.
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.		
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.	20.
Lundi, de 17 à 19 heures.		
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.	20.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.		
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.	20.
Mardi, de 14 à 16 heures.		
<i>Calcul différentiel absolu.</i>	1 h.	20.
Mardi, à 18 heures.		
 M. Dmitry Mirimanoff, prof. extr.		
<i>Théorie mathématique des assurances sur la vie.</i>	1 h.	20.
Samedi, à 11 heures.		
<i>Conférences d'analyse supérieure. — Théorie des équations différentielles.</i>	2 h.	20.
Lundi et mardi, à 16 heures.		

M. Raoul Gautier, prof. ord.	
<i>Astronomie théorique, avec exercices pratiques.</i>	3 h.
Mardi, à 10 h.; mercredi et vendredi, à 9 heures.	20.
<i>Météorologie dynamique.</i>	
Samedi, à 9 heures.	20.
M. Emile Chaix, prof. ord.	
<i>Géographie physique : géomorphologie régionale et analyse de cartes (excursions).</i>	
Vendredi, de 15 à 17 heures.	2 h.
<i>Topographie expéditive (sur le terrain).</i>	Lab. Géographie physique ¹ .
Jeudi, de 8 à 12 heures.	
M. Ch.-Eugène Guye, prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	
Mardi, à 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.	4 h. Aula.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	
Une après-midi par semaine.	
Jeudi ou vendredi, de 14 à 17 heures.	
<i>Laboratoire intermédiaire. — Une journée.</i>	
<i>Laboratoire intermédiaire. — Cinq demi-journées.</i>	
<i>Laboratoire de recherches. — Tous les jours.</i>	
[S'adresser au professeur.]	
M. Arthur Schidlof, prof. extr.	
<i>Théorie électromagnétique de la lumière.</i>	
Lundi, de 8 à 10 heures.	2 h. 44.
M. Amé Pictet, prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	5 h.
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches (chimie organique, inorganique et pharmaceutique). Ec. de Chimie.</i>	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
Labor. Chimie organ., inorg. et pharmac.	
M. Emile Cherbuliez, prof. extr.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures. Ec. de Chimie. P.A.	3 h.
<i>Stéréochimie.</i>	
(A fixer ultérieurement.)	1 h. Ec. de Chimie. G.A.
<i>Problèmes d'actualité en chimie, avec colloquium.</i>	
(A fixer ultérieurement.)	1 h. Ec. de Chimie. G.A.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

M. Emile Briner, prof. ord.	
<i>Chimie théorique (1^{re} partie, suite).</i>	
Vendredi et samedi, à 11 heures.	2 h. Ec. de Chimie. A.C.S. ¹ .
<i>Chimie théorique (2^{me} partie). Electrochimie.</i>	
Les bases physico-chimiques de la détermination de la concentration des ions hydrogènes (PH).	1 h.
Lundi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie technique.</i>	
Chapitres généraux de technologie chimique, bibliographie, combustibles, eau, etc.	
Mercredi, à 18 heures.	1 h. Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Excursions techniques avec conférences introductives.</i>	
(Seront annoncées au cours du semestre.)	
<i>Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.</i>	
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.	
II. Travaux de recherches. Ecole de Chimie.	
Tous les jours [s'adresser au professeur]. Lab. Chim. techn. et théor.	
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>	
I. Exercices pratiques (programme du doctorat).	
II. Travaux de recherches. Ecole de Chimie.	
Tous les jours [s'adresser au professeur]. Lab. Chim. techn. et théor.	
M. Louis Duparc, prof. ord.	
<i>Minéralogie (cristallographie).</i>	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	3 h. Ecole de Chimie. P.A. ² .
<i>Description des minéraux.</i>	
Lundi, à 17 heures.	1 h. Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Pétrographie.</i>	
Mardi, à 17 heures.	1 h. Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Prospection et exploitation des mines.</i>	
Mercredi, à 18 heures.	1 h. Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Chimie analytique.</i>	
Mercredi, à 17 heures.	1 h. Ec. de Chimie. P.A.
<i>Toxicologie.</i>	
Jeudi, à 11 heures.	1 h. Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	
Jeudi, de 9 à 11 heures.	2 h. Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Travaux pratiques de pétrographie.</i>	
Mercredi, de 9 à 11 heures.	2 h. Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Laboratoire de minéralogie (deux ou trois demi-journées par semaine).</i>	
[S'adresser au professeur.]	

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

² Petit amphithéâtre.

Laboratoire de minéralogie (journalier pour spécialistes et travaux de recherches).

[S'adresser au professeur.]

Laboratoire de chimie analytique. — Tous les jours.

[S'adresser au professeur.]

M. Paul Wenger, prof. extr.

Analyse des minerais et produits métallurgiques. 4 h.

Jeudi, à 8 heures. Ec. de Chimie. P. A.

Préparation mécanique des minerais (suite du cours d'hiver). 1 h.

Vendredi, à 8 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.

M. Charles Valencien, chargé de cours.

Chimie des denrées alimentaires. 2 h.

Lundi, de 14 à 16 heures. Bibl. Labor. cant. Service d'hyg.¹

M. Emile Guyénot, prof. ord.

Anatomie comparée des vertébrés. 5 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.

Biologie générale. 4 h.

Vendredi, à 17 heures. 30.

Exercices pratiques (complément du cours). 3 h.

Mercredi ou samedi, à 14 heures. Inst. zool. Salle 10.

Travaux journaliers et Laboratoire de recherches.

Tous les jours, sauf le jeudi. Salle 7 et Station de Zool. expérimenté².

M. Emile André, prof. ord.

Zoologie lacustre (avec exercices pratiques sur le lac). 4 h.

Mardi, à 17 heures. 17.

Protistologie (avec démonstrations au laboratoire). 4 h.

Mercredi, à 18 heures. 17.

Parasitologie. 4 h.

Vendredi, à 18 heures. 17.

Travaux pratiques [s'adresser au professeur].

Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac.³

M. Robert Chodat, prof. ord.

Botanique. — Systématique et biologie des Archidiophytes. 5 h.

Lundi, de 8 à 10 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 9 h. Aula.

Génétique. 4 h.

Lundi, à 9 heures. Aula.

¹ Quai d'Arve.

² Chemin Sautter, 46.

³ Rue de l'École-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

Botanique pharmaceutique. 2 h.

Vendredi, de 10 heures à midi. Institut de Botanique.

Excursions botaniques dans la vallée du Rhône.

Tous les jeudis.

Exercices pratiques de botanique (complément du cours). 3 h.

Mercredi ou samedi, de 14 à 17 h. Institut de Botanique.

Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.

Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Botanique.

Travaux pratiques de biométrie et de génétique.

Tous les jours. Institut de Botanique.

Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.

Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Botanique.

Cours de vacances et Laboratoire de biologie alpine au

Jardin botanique de la Linnea, Bourg-Saint-

Pierre (Valais), dès le 15 juillet.

[S'adresser au professeur.]

M. Alfred Lendner, prof. ord.

Pharmacognosie et pharmacie. 4 h.

Mardi, mercredi, vendredi et samedi à 8 h. Lab. de Pharmacog.¹

Exercices pratiques de pharmacognosie microscopique. 3 h.

Lundi, de 9 à midi. Lab. de Pharmacogn.

Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.

[A organiser au cours du semestre.]

Consultation du Droguier par MM. les étudiants en pharmacie.

Tous les jours [s'adresser au professeur].

M. Léon-W. Collet, prof. ord.

Histoire de la Terre. 2 h.

Mardi, de 7 à 9 heures. 30.

Géologie appliquée à l'art de l'ingénieur (chapters choisis). 4 h.

(Jour et heure à fixer).

Géologie de la Suisse. 1 h.

Mercredi, à 7 heures. 30.

Exercices pratiques de géologie. 3 h.

Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. de Géol.²

Exercices pratiques de paléontologie. 3 h.

Une demi-journée par semaine. Labor. de Géol.

Travaux pratiques de microscopie des roches sédimentaires.

[S'adresser au professeur.] Labor. de Géol.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

² Bâtiment d'Hygiène, quai de l'École-de-Médecine.

Laboratoire partiel.

Cinq demi-journées

Labor. de Géol.

Laboratoire complet.

Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures,
sauf le samedi.

Labor. de Géologie.

Excursions géologiques.

Quinze jours au total, durant le semestre.

Un cours de vacances dans les Alpes, pour étudiants
avancés, aura lieu du 8 au 21 juillet, sous la
direction de M. E. PARÉJAS, D^r ès sc., privat-
docent.

M. Eugène Pittard, prof. ord.

Anthropologie générale.

Paléontologie humaine et anthropologie préhisto-
rique. — Origine des populations européennes. 2 h.

Lundi et mardi, à 18 heures. 30.

Morphologie comparative: les races et les milieux.

— Le développement de l'homme en fonction
de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. 1 h.

Mercredi, à 18 heures. 46.

Conférence.

Mercredi, à 11 heures. 57.

Répétitoire du cours.

Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie¹.

Travaux pratiques.

Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.
Excursions (à organiser au cours du semestre).

M. Edouard Claparède, prof. ord.

Psychologie de l'art. — Esthétique expérimentale. Sen-
timent et production esthétiques. Débuts de
l'art; l'art chez l'enfant; l'art et la folie. 2 h.

Lundi et mardi, à 11 heures. 30.

Conférence. — Le caractère. Psychologie individuelle. 1 h.

Vendredi, à 14 heures. Lab. de Psychologie².

Exercices pratiques. — Fonctions mentales supérieu-
res. Tests mentaux. 3 h.

Vendredi, de 9 heures à midi. Lab. de Psychologie.

Recherches spéciales.

Tous les jours. Lab. de Psychologie.

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

² Rue Charles-Bonnet, 4.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Arnold Borloz, D^r ès sc.

Analyse technique organique.

1 h.

Vendredi, à 18 heures.

Ec. de Chimie. P. A.

M. André Chaix, D^r ès sc.

Topographie expéditive.

1 h.

Vendredi, à 15 heures.

Lab. de Géographie physique¹.

M. Fernand Chodat, D^r ès sc.

Pathologie végétale (Bactéries, Mycètes, Virus: Cancer et
Mosaïque).

1 h.

Samedi, à 7 heures.

Institut Botanique.

M. Paul Ferrero, D^r ès sc.

Chimie des produits intermédiaires. — Application aux
colorants synthétiques (suite) et aux principales
industries organiques. 1 h.

Mardi, à 18 heures.

Ecole de Chimie. P. A.

M. Alfred Georg, D^r ès sc.

Chimie des sucres: II. Les polysaccharides.

1 h.

Vendredi, à 14 heures.

Ec. de Chimie. G. A.

M. Marcel Gysin, D^r ès sc.

Métallographie (2^{me} partie): Les alliages sidérurgiques. 1 h.

Mercredi, à 8 heures.

Ec. de Chimie. Salle 10.

Les schistes cristallins (2^{me} partie): Systématique. 1 h.

Samedi, à 8 heures.

Ec. de Chimie. Salle 10.

Les gîtes minéraux non métalliques.

Vendredi, à 17 heures.

Ec. de Chimie. Salle 10.

M. Hugo Heinis, D^r phil.

L'expression par le dessin.

1 h.

Lundi, à 16 heures.

46.

M. B.-P.-Georges Hochreutiner, D^r ès sc.

Les théories de l'évolution et de la biologie générale.

1 h.

Mercredi, à 18 heures.

44.

Lectures et analyses de biologie générale.

1 h.

Samedi, à 17 heures.

44.

M. Henri Lagotala, D^r ès sc.

Prospection du pétrole.

1 h.

Jeudi, à 11 heures.

Ec. de Chimie. Lab. de Min. S. 10.

Les combustibles minéraux (géologie et prospection).

Jeudi, à 8 heures.

Ec. de Chimie. Lab. de Min. S. 10.

Géologie du quaternaire (descriptions régionales et essais
de chronologies).

1 h.

Mardi, à 16 heures.

Ec. de Chimie. Lab. de Min. S. 10.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

M. Fernand Lévy, Dr ès sc.	
<i>Groupes abéliens.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	44.
<i>Mathématique financière.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	20.
M. André Naville, Dr ès sc.	
<i>Les Chaetopodes (suite).</i>	1 h.
M. Edouard Paréjas, Dr ès sc.	
<i>Paléontologie des Microorganismes.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	44.
<i>Paléontologie des Gastéropodes.</i>	1 h.
Vendredi, à 7 heures.	44.
M. Arnold Pictet, Dr ès sc.	
<i>Entomologie expérimentale.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	17.
M. Louis Reverdin, Dr ès sc.	
<i>La Suisse préhistorique (anthropologie et archéologie).</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	44.
M. Georges Tiercy, Dr ès sc.	
<i>Mécanique céleste : Théorie des marées.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	20.
M ^l ^o Ida Welt, Dr ès sc.	
<i>Notions pratiques de biochimie.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	17.
<i>Histoire de la chimie.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	17.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Raoul Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique et de Pharmacie ainsi que la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études de la Faculté des Sciences; pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de Médecine.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès Lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

E. C. = Ecole de Chimie.
P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. = Institut de Botanique.
I. H. = Institut d'Hygiène.

FACULTÉ DES SCIENCES

L. Anthr. = Laboratoire d'Anthropologie.
L. G. = Lab. de Géologie. L. M. = Lab. de Minéralog.
L. G. P. = Laboratoire de Géographie Physique.
L. P. = Laboratoire de Psychologie.
L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Collet 30 Wavre 20 Cherbuliez E.C.P.A.	Collet 30 Wavre 20 Cherbuliez E.C.P.A.		Wavre 20 Cherbuliez E.C.P.A. Paréjas 44	F. Chodat I.B.
8 à 9	Fehr 20 Schidloff 44 R. Chodat Aula	Wavre 20 Collet 30 Lendner L.Ph.	Wavre 20 Guye Aula Lendner L.Ph. Gysin E.C. 10	Wenger E.C.P.A. Lagotala E.C. 10	Wavre 20 Guye Aula Wenger E.C.P.A. Lendner L.Ph.	Guye Aula Lendner L.Ph. Gysin E.C. 10
9 à 10	Fehr 20 Schidloff 44 R. Chodat Aula Lendner L.Ph.	Guye Aula	Gautier 20 Duparc E.C. 10 R. Chodat Aula	Duparc E.C. 10	Gautier 20 R. Chodat Aula Claparède L.Ps.	Gautier 20 R. Chodat Aula
10 à 11	Fehr 20 Guyénot 30 Lendner L.Ph.	Gautier 20 Guyénot 30	Fehr 20 Guyénot 30 Duparc E.C. 10	Duparc E.C. 10	R. Chodat I.B. Guyénot 30 Claparède L.Ps.	Fehr 20 Guyénot 30
11 à 12	Amé Pictet E.C.P.A. Duparc E.C.P.A. Lendner L.Ph. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30 Welt 17	Fehr 20 Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Pittard 57	Duparc E.C. 10 Pittard L. Anthr. Lagotala E.C. 10	Amé Pictet E.C.G.A. Briner E.C.A.C.S. R. Chodat I.B. Claparède L.Ps. Welt 17	Mirimanoff 20 Amé Pictet E.C.G.A. Briner E.C.A.C.S.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Valencien I.H.	Wavre 20 Collet L.Géol.			Claparède L.Ps. Georg E.C.G.A.	
15 à 16	Valencien I.H.	Wavre 20 Collet L.Géol.			E. Chaix L.G.P. A. Chaix L.G.P.	
16 à 17	Mirimanoff 20 Heinis 46	Mirimanoff 20 Collet L.Géol. Lagotala E.C. 10	Fehr 20		E. Chaix L.G.P. Lévy 20	
17 à 18	Wavre 20 Duparc E.C. 10	Duparc E.C. André 17 Paréjas 44	Fehr 20 Duparc E.C.P.A. Arn. Pictet 17 Reverdin 44		Fehr 20 Guyénot 30 Gysin E.C. 10	Hochreutiner 44
18 à 19	Wavre 20 Briner E.C.A.C.S. Pittard 30	Wavre 20 Pittard 30 Ferrero E.C.P.A.	Fehr 20 Briner E.C.A.C.S. Pittard 46 Duparc E.C. 10 André 17 Hochreutiner 44		Fehr 20 André 17 Borloz E.C.P.A. Lévy 44	

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

M. Victor Martin, prof. ord.		Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>		
Théocrite : Idylles inscrites au programme de la licence.	3 h.	
Lundi, à 8 et à 9 heures, et mercredi, à 8 heures.	47.	
Méandre, fragments choisis.	2 h.	
Mardi, à 10 et à 11 heures.	47.	
<i>Littérature grecque.</i> — Le théâtre après Euripide. La comédie nouvelle.	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.	46.	
<i>Papyrologie grecque.</i> — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.		
[S'adresser au professeur.]		
M. Paul Oltramare, prof. ord.		
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>		
Stace, Silves, livre I ^{er} . — Tacite, Dialogue des orateurs.	4 h.	
Mardi et samedi, à 8 et à 9 heures.	45.	
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Le génie romain étudié dans son développement à la lumière des monuments littéraires. II. Le siècle d'Auguste.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 17 heures.	45.	
M. Albert Thibaudet, chargé de cours.		
<i>Littérature française.</i> — Les idées et les hommes en France, de 1905 à l'après-guerre.	2 h.	Aula.
Jeudi et vendredi, à 18 heures.		
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.	
Jeudi, de 8 à 10 heures.	47.	
M. Ernest Muret, prof. ord.		
<i>Introduction à l'étude des langues romanes.</i>	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 10 heures.	47.	
<i>Conférences :</i>		
Explication de la <i>Conquête de Constantinople</i> de		

		Salle
Robert de Clari (<i>Classiques français du moyen âge</i> , n° 40).	2 h.	
Jeudi, à 10 et à 11 heures.		B.P. ¹ .
Explication du <i>Poema de Mio Cid</i> (<i>Clásicos Castellanos</i> , n° 24).	1 h.	
Lundi, à 11 heures.		B.P.
Explication du <i>Vergonzoso en palacio</i> de Tirso de Molina (<i>Clásicos Castellanos</i> , n° 2).	1 h.	
Mardi, à 11 heures.	46.	
M. Alexis François, prof. ord.		
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XIX ^e siècle.	1 h.	
Samedi, à 10 heures.	45.	
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.	47.	
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence.	1 h.	
Vendredi, à 8 heures.		B.P.
<i>Conférence.</i> — Le sens des mots au XVIII ^e siècle.	1 h.	
Samedi, à 9 heures.		B.P.
M. Gottfried Bohnenblust, prof. ord.		
<i>Littérature allemande.</i> — L'époque du réalisme.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.	
<i>Cours spécial.</i> — La poésie lyrique, de Goethe à Hölderlin.	1 h.	
Lundi, à 18 heures.	45.	
<i>Conférences (Deutsches Seminar) :</i>		
Goethes <i>Faust</i> .	2 h.	
Vendredi, de 10 heures à midi.		B.P.
Lecture d'un auteur du moyen âge : <i>Meister Eckhart</i> .	1 h.	
Vendredi, à 9 heures.		B.P.
M. Louis-Frédéric Choisy, prof. ord.		
<i>Histoire de la littérature anglaise.</i> — L'œuvre littéraire de Bernard Shaw.	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.	47.	
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>		
Shakespeare : <i>Midsummer Night's Dream</i> .	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.	47.	
W. Pater : <i>Studies in the History of the Renaissance</i> .	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.	47.	

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Le langage et la vie sociale.</i>	2 h.
Mardi, à 16 heures, et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Questions choisies de stylistique.</i> — Applications au français et à l'allemand. Lecture de textes. Traductions commentées.	2 h.
Lundi et mardi, à 17 heures.	45.
<i>Stylistique grecque.</i> — Lecture de textes. Exercices de thème grec.	2 h.
Lundi, à 16 heures, et samedi, à 10 heures.	47.
M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.
<i>Cours spécial.</i> — Pascal et Malebranche.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Le problème de la liberté : dissertations et discussions.	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	47.
M. Henri Reverdin , prof. ord.	
<i>Philosophie générale et philosophie morale.</i> — Etudes de philosophie morale.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Dissertations et discussions sur des sujets de philosophie morale.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	47.
M. Frank Grandjean , prof. ord.	
<i>Théorie de la connaissance.</i> — La logique formelle et la scolastique (avec travaux d'élèves sur l'objet du cours).	2 h.
Mardi et vendredi, à 17 heures.	48.
M. Albert Malche , prof. ord.	
<i>Education morale.</i> — Les problèmes de la discipline.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	46.
<i>Organisation scolaire.</i> — L'école unique.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Questions de didactique. Visites d'écoles. Travaux pratiques pour les candidats au certificat de pédagogie.	2 h.
Mercredi, de 16 à 18 heures.	I.R. ¹ .

¹ Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

M. Pierre Bovet , prof. ord.	
<i>Enfants délinquants.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	17.
<i>Conférence.</i> — Pédagogie expérimentale.	2 h.
Mardi, de 16 à 18 h.	I.R. ¹ .
M. Francis De Crue , prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — Révolution française : La chute de la Monarchie.	2 h.
Mardi et vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales.</i> — Rois et parlements.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	45.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Déchiffrement de pièces d'archives (XIII ^e -XVII ^e siècles).	1 h.
Mercredi, à 15 heures. <small>Biblioth. publ. (Salle de Conf.) et Arch. d'Etat.</small>	
<i>Conférence d'histoire.</i> — Charles-Quint, d'après sa correspondance et les mémoires de son temps.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Histoire diplomatique.</i> — Lecture analytique des principaux traités de l'époque moderne.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome du temps des guerres puniques à l'époque des Gracques.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources épigraphiques et littéraires de l'histoire romaine.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — La France et l'Europe à l'époque du Consulat et des débuts de l'Empire.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Mardi, à 11 heures.	B.P. ² .

¹ Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

² Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Histoire des Institutions politiques de la Suisse). — Le XIX ^e siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence</i> . — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey).
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Histoire économique</i> . — De l'origine des temps modernes jusqu'au XVIII ^e siècle.	2 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures.	46.
<i>Conférence</i> . — La rente foncière dans la littérature économique depuis Ad. Smith.	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	57.
<i>Cours spécial</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. Waldemar Deonna , prof. ord.	
<i>La civilisation et l'art égéens</i> (avec projections).	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	46.
M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale</i> . — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence</i> .	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Répétitoire pratique</i> .	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ¹ .
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	

SEMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard Bouvier , prof. hon.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes</i> .	1 h.
Lundi, à 18 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition</i> .	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	57.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 44.

M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Syntaxe française depuis le XVI^e siècle. Gallicismes</i> .	1 h.
Lundi, à 15 heures.	47.
M. François Bouchardy , lic. ès lettres.	
<i>Mœurs et institutions de la France</i> . — L'ancien régime : Questions choisies.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	57.
M. Louis Zbinden , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Méthodologie du français</i> . — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	Ec. B ^d James-Fazy.
M. Henri de Ziegler , lic. ès lettres.	
<i>Exercices écrits de langue et de style</i> .	1 h.
Mardi, à 16 heures.	57.
M. Albert Sechehaye , D ^r phil.	
<i>Stylistique</i> .	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	57.
<i>Versification</i> .	2 h.
Jeudi, à 11 heures, et samedi, à 16 heures.	57.
M. Georges Thudichum , privat-docent.	
<i>Phonétique théorique et pratique</i> .	
Les sons du français : exercices d'articulation. Les inflexions, les liaisons, l'e muet, etc. : Exercices de diction, de lecture expressive et de déclamation.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 16 heures.	28.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique</i> . — Traduction commentée de textes allemands.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	44.
M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique</i> . — Traduction commentée de textes anglais.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	57.

M. Albert Roussy.		
<i>Exercices de stylistique.</i>		
I. Traduction commentée de textes russes.	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		57.
II. Traduction commentée de textes polonais.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		57.

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

2 degrés : A, commençants ; B, élèves plus avancés.

12 heures par semaine pour chaque degré pendant le semestre d'hiver, et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.
(Demander le programme détaillé.)

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Isaac Benrubi, Dr phil.		
<i>Les grands courants de la philosophie contemporaine en France.</i>		
Mercredi, à 15 heures.	1 h.	45.
M. Louis-John Courtois, Dr ès lettres.		
<i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme. — I. De J. J. Rousseau à Victor Hugo.</i>		
Lundi, à 15 heures.	2 h.	44.
Mardi, à 17 heures.		58.
M. Georges Cuendet, Dr ès lettres.		
<i>Sanscrit.</i>		
Mercredi, à 14 heures.	1 h.	45.
M. Otto Hassler, Dr phil.		
<i>Cours pratique de langue allemande. — Conversation, exercices écrits, lecture: Aufsätze zur deutschen Geschichte.</i>		
Lundi, à 16 heures.	1 h.	17.
<i>Etude des auteurs prescrits pour la licence.</i>		
Vendredi, à 16 heures.	1 h.	
<i>Phonétique allemande avec exercices.</i>		
(Jour et heure à fixer.)	1 h.	
M^{me} Anna Kamensky, Dr ès lettres.		
<i>Introduction à l'étude comparée des religions.</i>		
Mardi, à 17 heures, et vendredi, à 18 heures.	2 h.	47.

M^{lle} Pauline Long, Dr ès lettres.		
<i>Lss compositeurs d'opéra au XVIII^e siècle en Suisse.</i>		
Mercredi, à 17 heures.	1 h.	47.
M. Paul-E. Martin, Dr ès lettres.		
<i>Histoire nationale et sciences auxiliaires. — Exercices pratiques et travaux d'archives.</i>		
(Jours et heures à fixer.)	2 h.	
Archives d'Etat (salle Harvey).		
M. Edmond Privat, Dr ès lettres.		
<i>Histoire de la langue universelle.</i>		
Mardi, à 18 heures.	1 h.	17.
M. François-Frédéric Roget.		
<i>Langue et littérature anglaises.</i>		
Cours principal. — Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeariens. Textes anglo-saxons et en vieil anglais, au gré des intéressés.		
Lundi et mercredi, à 16 heures.	2 h.	44.
Cours accessoire du précédent. — La poésie anglaise au XIX ^e siècle. Explication de textes complets et commentés au fond et à la forme.		
Vendredi, à 15 et à 16 heures.	2 h.	44.
M. Georges Thudichum.		
<i>Diction et prononciation françaises.</i>		
I. Phonétique : Les sons du français ; les liaisons, l'e muet. — Les inflexions. Exercices d'articulation. Correction des accents étrangers.		
II. Exercices de lecture expressive.		
Mercredi, à 17 heures.		48.
Vendredi, à 17 heures.		28.
M. Antoine Velleman, Dr phil.		
<i>Cours pratique de langue anglaise.</i>		
Washington Irving : <i>Biography of Oliver Goldsmith.</i>		
Tauchnitz edition.	1 h.	
Jeudi, à 17 heures.		45.
<i>Langue et littérature rhétoromanes.</i>		
Grammaire du latin de la Haute-Engadine.		
Jeudi, à 18 heures.	1 h.	45.
M. Léon Walther, Dr en philosophie, lic. en droit.		
<i>L'orientation professionnelle.</i>		
Samedi, à 14 heures.	1 h.	
Institut J. J. Rousseau ¹ .		
M. Nicolas Zaytzeff.		
<i>Cours pratique de langue russe.</i>		
Lundi, à 18 heures.	1 h.	17.

¹ Rue Charles-Bonnet, 4.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Versification ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

Degré A. (Commencants), 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre et à parler la langue. Exercices de phonétique, de vocabulaire pratique, de grammaire, de conversation, de dictée et rédaction.

Degré B. (Elèves plus avancés), 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement a pour objet d'exercer les élèves à parler et écrire couramment la langue. Exercices de phonétique, de récitation, de narration, de conversation. Lecture expliquée ; vocabulaire ; grammaire ; composition ; traduction.

Un examen préliminaire de classement sert à répartir les élèves entre les degrés A et B.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1927 auront lieu du 5 juillet à la fin d'août. Le programme comprendra :

1° *Cours de langue et littérature françaises* : Littérature classique ; littérature du XIX^e siècle ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et grammophoniques.

Enseignement spécial pour commençants.

2^o Cours élémentaire de français moderne.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

Institut^m J. J. Rousseau.

(Ecole des Sciences de l'Education)

L'Institut J. J. Rousseau a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Education morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Education des petits. — Education physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut J. J. Rousseau admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre des certificats et des diplômes, et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au doctorat en philosophie (mention pédagogie).

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 E. A. = Ecole suisse-allemande.
 L. A. = Laboratoire d'Anthropologie.

FACULTÉ DES LETTRES

A. C. R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.
 I. R. = Institut J. J. Rousseau.
 S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Martin	47	Oltramare	45	Martin	47	Thibaudet	47	François	B.B.	Oltramare	45
9 à 10	Martin	47	Oltramare	45	De Crue	45	Thibaudet Mercier (S.F.)	47 57	Bohnenblust Reverdin	B.P. 47	Oltramare François	45 B.P.
10 à 11			Martin	47	Muret	47	Muret	B.P.	Muret Bohnenblust	47 B.P.	François Bally	45 47
	Seitz	45	Seitz	45	Seitz	45	Seitz Bouchardy (S.F.)	45 57	Borgeaud Rappard	49 57	Borgeaud	49
11 à 12	Muret	B.P.	Muret Martin	46 47	De Crue	45	Muret Werner	B.P. 45			Bally	30
	Bohnenblust	45	Bohnenblust Seitz	45 B.P.	Choisy Pittard	47 57	Seitz Pittard Sechehaye (S.F.)	47 L.Anthr. 57	Bohnenblust Choisy Rappard	B.P. 47 57		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET SOCIALES

M. le professeur Edouard FOLLLET, Doyen.

Salle

M. Guillaume-Léonce Duprat , prof. ord.		
<i>Sociologie</i> . — Physiologie politico-juridique.	2 h.	
Vendredi, à 16 et à 17 heures.		49.
<i>Economie sociale</i> . — Législation et politique économiques.	2 h.	
Lundi, à 16 et à 17 heures.		30.
<i>Conférence</i> . — Cours de journalisme et de systèmes politiques : questions-types du programme de licence.	2 h.	
Lundi, à 10 et à 11 heures.		17.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique</i> . — La répartition et la consommation.	4 h.	
Lundi, à 18 heures.		48.
Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.		30.
<i>Conférence générale</i> .	1 h.	
Samedi, à 16 heures.		48.
<i>Conférence d'économie politique spéciale</i> .	1 h.	
Samedi, à 17 heures.		48.
<i>Economie publique</i> (cours et conférence). — Les régies municipales.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 18 heures.		48.
M. William-E. Rappard , prof. ord.		
<i>Histoire économique</i> . — De l'origine des temps modernes jusqu'au XVIII ^e siècle.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 16 heures.		46.
<i>Conférence</i> . — La rente foncière dans la littérature économique depuis Ad. Smith.	2 h.	
Vendredi, de 10 heures à midi.		57.
<i>Finances publiques</i> . — Le budget. Les impôts directs.	2 h.	
Jeudi et samedi, à 8 heures.		46.
<i>Cours spécial</i> . — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		30.

- M. Charles Burky**, chargé de cours.
Géographie humaine. — Les problèmes de l'Amérique latine. 2 h. 46.
 Mardi et mercredi, à 17 heures.
Conférence : La mer (principes de géographie humaine ; travaux pratiques). 1 h. 46.
 Mardi, à 18 heures. Salle de Conférences de la Faculté¹.
- M. Liebmann Hersch**, prof. ord.
Statistique générale. — Eléments de démographie comparée (nuptialité et divorce ; natalité ; mortalité et survie). 2 h. 46.
 Jeudi et samedi, à 11 heures.
Conférence générale. — Analyses de documents statistiques ; travaux des élèves et discussions. 1 h. 46.
 Jeudi, à 17 heures. Sémin. de Statistique¹.
Statistique spéciale. — La structure économique et sociale de la population de la Suisse. 1 h. 46.
 Vendredi, à 18 heures.
Conférence de statistique spéciale. 1 h. 46.
 Lundi, à 18 heures. Sémin. de Statistique¹.
Travaux pratiques. — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).
 (Jours et heures à fixer.)
- M. Hans Töndury**, prof. ord.
Cours général d'économie commerciale. — 3^{me} partie : L'organisation commerciale des entreprises (facteurs extérieurs influant sur l'organisation commerciale et sur les formes de l'achat-vente, organisation du commerce de détail, organisation du commerce d'importation). 4 h. 46.
 Mercredi, à 10 h. ; jeudi, à 9 h., et vendredi, à 8 et 9 heures.
Conférence d'économie commerciale. — Questions choisies se rapportant au sujet traité dans le cours. 2 h. 47.
 Mercredi, de 14 h. 30 à 16 heures.
Travaux pratiques d'arithmétique commerciale. [Cours donné par l'assistant pour les étudiants n'ayant pas fréquenté une école de commerce.] 2 h. 47.
 (Jours et heures à fixer.)
**Die Entwicklung der allgemeinen Wirtschaftslehre als Grundlagen der Betriebswirtschaftslehre.* 2 h. 47.
 Jeudi, à 10 et à 11 heures. Salle de Conférences de la Faculté¹.

¹ Rue de l'Université, 7.

* Cours donné en allemand.

- M. Edouard Folliet**, prof. ord.
Comptabilité des sociétés. — Constitution, fusion, absorption, liquidation. Répartition des pertes et des profits, etc., dans les sociétés en nom collectif, en commandite, sociétés par actions, etc. 3 h. 46.
 Mardi, à 8 et à 9 h., et mercredi, à 8 heures.
Expertises et arbitrages. — Rôle de l'expert, nomination, droits et obligations. Rapport d'expertise. Rôle de l'arbitre, nomination, droits et obligations, procédure, sentence arbitrale. 1 h. 46.
 Mercredi, à 9 heures.
Conférence. — Exercices pratiques Cas spéciaux en comptabilité. 2 h. 46.
 Lundi, à 8 et à 9 heures.
Cours élémentaire de comptabilité [cours donné par l'assistant pour les étudiants n'ayant pas fréquenté une école de commerce.]
 (Jours et heures à fixer.)
- M. Edmond Pittard**, chargé de cours.
Droit commercial. — Assurances privées. 2 h. 46.
 Lundi, à 10 heures. et samedi, à 9 heures.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

- M. Henri Fehr**, prof. ord.
Eléments de mathématiques supérieures. 3 h. 20.
 Lundi, de 8 à 10 heures ; mercredi, à 10 heures.
- M. Dmitry Mirimanoff**, prof. extr.
Théorie mathématique des assurances sur la vie. 1 h. 20.
 Samedi, à 11 heures.
- M. Eugène Pittard**, prof. ord.
Anthropologie générale.
 Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. 2 h. 30.
 Lundi et mardi, à 18 heures.
 Morphologie comparative : les races et les milieux. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. 1 h. 46.
 Mercredi, à 18 heures.

	Salle
M. Edouard Claparède , prof. ord. <i>Conférence.</i> — Le caractère. Psychologie individuelle. 1 h. Vendredi, à 14 heures. Lab. de Psychologie ¹ .	
M. Charles Bally , prof. ord. <i>Le langage et la vie sociale.</i> 2 h. Mardi, à 16 heures, et samedi, à 11 heures. 45.	
M. Charles Werner , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne. 3 h. Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures. 45.	
M. Henri Reverdin , prof. ord. <i>Philosophie générale et philosophie morale.</i> — Etudes de philosophie morale. 1 h. Mardi, à 15 heures. 46.	
M. Frank Grandjean , prof. ord. <i>Théorie de la connaissance.</i> — La logique formelle et la scolastique (avec travaux d'élèves sur l'objet du cours). 2 h. Mardi et vendredi, à 17 heures. 48.	
M. Albert Malche , prof. ord. <i>Education morale.</i> — Les problèmes de la discipline. 1 h. Lundi, à 18 heures. 46.	
<i>Organisation scolaire.</i> — L'école unique. 1 h. Mardi, à 18 heures. 46.	
M. Pierre Bovet , prof. ord. <i>Enfants délinquants.</i> 2 h. Lundi et vendredi, à 17 heures. 17.	
M. Francis De Crue , prof. ord. <i>Histoire moderne.</i> — Révolution française: La chute de la Monarchie. 2 h. Mardi et vendredi, à 15 heures. 45.	
<i>Institutions politiques et sociales.</i> — Rois et parlements. 1 h. Mercredi, à 9 heures. 57.	
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Déchiffrement de pièces d'archives (XIII ^e -XVII ^e siècles). 1 h. Mercredi, à 15 heures. Biblioth. publ. (Salle de Conf.) et Arch. d'Etat.	

¹ Rue Charles-Bonnet, 4.

	Salle
<i>Histoire diplomatique.</i> — Lecture analytique des principaux traités de l'époque moderne. 1 h. Vendredi, à 11 heures. 45.	
M. Charles Seitz , prof. ord. <i>Histoire contemporaine.</i> — La France et l'Europe à l'époque du Consulat et des débuts de l'Empire. 2 h. Lundi et mardi, à 10 heures. 45.	
M. Charles Borgeaud , prof. ord. <i>Histoire nationale</i> (Histoire des Institutions politiques de la Suisse), — Le XIX ^e siècle. 2 h. Vendredi et samedi, à 10 heures. 49.	
M. Waldemar Deonna , prof. ord. <i>La civilisation et l'art égéens</i> (avec projections), 2 h. Lundi et vendredi, à 17 heures. 46.	
M. Eugène Borel , prof. ord. <i>Droit international public.</i> — II ^{me} partie: La Société des Nations. La Cour permanente de justice internationale. L'organisation internationale du travail. 2 h. Lundi et mardi, à 10 heures. 48.	
M. Georges Werner , prof. ord. <i>Droit administratif général.</i> 2 h. Vendredi et samedi, à 9 heures. 49.	
<i>Droit administratif suisse.</i> 3 h. Jeudi, vendredi et samedi, à 10 heures. 48.	
M. Hugo de Claparède , prof. ord. <i>Histoire et institutions du droit moderne.</i> — II ^{me} partie: Droit privé. 4 h. Lundi et mardi, à 10 h.; vendredi et samedi, à 14 h. 49.	
M. Erich Hans Kaden , prof. extr. <i>Législation civile comparée.</i> — Partie spéciale. 3 h. Mercredi, à 14 h.; jeudi et vendredi, à 11 heures. 48.	
M. le Dr François Naville , chargé de cours. <i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques. 1 h. Jeudi, à 10 heures. Institut de Médecine légale ¹ .	

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine.

M. Eugène Choisy, prof. ord.
Histoire générale du christianisme (de la Réforme à la Révolution). 1 h.
 Mardi, à 10 heures. 29.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Antony Babel, Dr en sociologie.
Le passage du moyen âge aux temps modernes : l'évolution économique du XV^e et du XVI^e siècle. 1 h.
 Vendredi, à 16 heures. 17.

M. Joseph Bonnet, Dr sc. comm.
Opérations et organisation administrative d'une grande banque. 1 h.
 Samedi, à 14 heures. 17.

M. Antoine Pagès.
Cours pratique d'espagnol.
 Interprétation de quelques textes choisis relatifs à l'économie nationale de l'Espagne. 1 h.
 Mardi, à 18 heures. 45.

M^{lle} Louise Sommer, Dr phil.
 * *Histoire de la théorie du crédit.* 1 h.
 Mardi, à 16 heures. 17.
 * *Conférence.* — Lecture d'auteurs, en complément du cours. 1 h.
 Jeudi, à 16 heures. 17.

M. Antoine Velleman, Dr phil.
Cours pratique de langue anglaise.
 The League of Nations: Interpretation of the covenant, with discussions. 1 h.
 Jeudi, à 8 heures. 45.

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès-sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction de l'assistant.

* Cours donné en allemand.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des visites d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la Bibliothèque sociale et économique de la Faculté, des Archives économiques, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une salle de travail, ouverte toute la journée, leur est réservée.

Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève¹ ou du certificat de capacité des sections réelle, pédagogique et littéraire de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.

4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. Mention B. Mathématiques ou biologie. Mention C. Economique), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le professeur Edouard FOLLIET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 33).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission².

Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes Commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes Commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique) et un Diplôme d'Expert-comptable.

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

S. St. == Séminaire de statistique, rue de l'Université, 7.
 S. Conf. == Salle de Conf. de la Faculté, rue de l'Université, 7.

I.H.B. == Institut d'Hygiène et de Bactériologie.
 I.M.L. == Institut de Médecine légale.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Rappard	46	Töndury	46	Rappard	46
	Fehr	20					Velleman	45				
9 à 10	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Töndury	46	Töndury	46	Edm. Pittard	46
	Fehr	20			De Crue	45			G. Werner	49	G. Werner	49
10 à 11	Duprat	17			Töndury	46	Töndury	S.Conf.	Rappard	57		
	Edm. Pittard	46	E. Choisy	28	Fehr	20			Borgeaud	49	Borgeaud	49
	Seitz	48	Seitz	45			G. Werner	48	G. Werner	48	G. Werner	48
	Borel de Claparède	49	Borel de Claparède	48 49			Naville	I.M.L.				
11 à 12	Duprat	17					Töndury	S.Conf.	Rappard	57		
							Hersch	46	De Crue	45	Hersch	46
									de Claparède	49	Bally	45
						Kaden	48	Kaden	48	Mirimanoff	20	
										de Claparède	49	

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Borel	48			Töndury Kaden	47 48			Claparède	L.Ps.	Bonnet	17
15 à 16			De Crue Reverdin	45 46	Töndury De Crue	47 B.P.			De Crue	45	Milhaud	30
16 à 17	Duprat Ch. Werner	30 45	Rappard Bally	46 45	Rappard Ch. Werner Malche	46 45 I.R.			Duprat Ch. Werner	49 45	Milhaud	48
			Sommer	17			Sommer	17	Babel	17		
17 à 18	Duprat Bovet Deonna	30 17 46	Burky Grandjean	46 48	Burky Rappard Malche	46 30 I. R.	Hersch	S. Conf.	Duprat Grandjean Bovet Deonna	49 48 17 46	Milhaud	48
18 à 19	Milhaud Hersch Eug. Pittard Malche	48 S. Conf. 30 46	Milhaud Burky Eug. Pittard Malche Pagès	48 S. Conf. 30 46 45	Milhaud Eug. Pittard	48 46	Milhaud	30	Milhaud Hersch	30 46		

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Albert RICHARD, Doyen.

Salle

M. Charles Borgeaud, prof. ord.

Histoire nationale (Institutions politiques de la Suisse).

— Le XIX^e siècle.

2 h.

Vendredi et samedi à 10 heures.

49.

Conférence. — Travaux de séminaire.

2 h.

Jeudi, à 16 et à 17 heures.

50.

et Archives d'Etat (salle Harvey)

M. Gottlieb Meumann, prof. ord.

Droit privé romain. — Partie générale des obligations. — Droit des personnes et de la famille.

6 h.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, à 9 h. ; mercredi et jeudi, à 10 heures.

49.

Conférence de droit romain.

2 h.

Lundi, à 13 et à 16 heures.

49.

**Code civil allemand*. — Livre III : Droits réels.

4 h.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 11 heures.

44.

**Code civil allemand*. — Livre V : Droit des successions.

3 h.

Lundi et mardi, à 10 h. ; jeudi, à 8 heures.

44.

M. Eugène Borel, prof. ord.

Droit international public. — II^me partie : La Société des Nations. La Cour permanente de justice internationale. L'organisation internationale du travail.

2 h.

Lundi et mardi, à 10 heures.

48.

Conférence de droit international public.

1 h.

Mardi, à 14 heures.

48.

Droit international privé.

3 h.

Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.

48.

M. Paul Logoz, prof. ord.

Procédure pénale (y compris l'organisation judiciaire).

5 h.

Lundi, à 8 et à 9 h. ; vendredi, à 8 et à 9 h. ; samedi, à 9 heures.

48.

Conférence (travaux personnels des étudiants).

1 h.

Samedi, à 11 heures.

48.

* Cours donné en allemand.

	Salle
M. Georges Werner , prof. ord. <i>Droit administratif général.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 9 heures.	49.
<i>Droit administratif suisse.</i>	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 10 heures.	48
M. Hugo de Claparède , prof. ord. <i>Histoire et institutions du droit moderne.</i> — II ^{me} partie : Droit privé.	4 h.
Lundi et mardi, à 10 h.; vendredi et samedi, à 11 h.	49.
<i>Conférence.</i> — Sources du moyen âge.	1 h.
Samedi, à 8 heures.	49.
* <i>Introduction à la science du droit.</i>	4 h.
Mercredi et jeudi, à 11 h.; vendredi, à 10 h.; samedi, à 9 heures.	17.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre II : Obligations.	5 h.
Lundi, à 8 et 9 h.; mardi, mercredi et jeudi, à 9 h.	17.
M. Albert Richard , prof. ord. <i>Droit civil suisse.</i> — Les droits réels.	4 h.
Mardi, à 9 h.; mercredi, à 9 et à 10 h.; jeudi, à 9 heures.	48.
Conférence (Exercices pratiques).	1 h.
Vendredi, à 14 et 15 h., tous les 15 jours.	48.
Séminaire.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 h., tous les 15 jours.	50.
M. Erich Hans Kaden , prof. extr. <i>Législation civile comparée.</i> — Partie spéciale.	3 h.
Mercredi, à 14 h.; jeudi et vendredi, à 11 heures.	48.
<i>Droit romain.</i> — Histoire et procédure.	2 h.
Mardi, à 11 heures, et jeudi, à 8 heures.	49.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre I : Partie générale.	4 h.
Mardi et mercredi, à 8 h.; vendredi, à 8 et à 9 h.	44.
Livre IV : Droit de la famille.	4 h.
Mercredi et jeudi, à 15 et à 16 heures.	48.
* <i>Exercices de droit civil allemand</i> (travaux écrits).	2 h.
Mardi, de 15 à 17 heures.	49.
M. Edgard Milhaud , prof. ord. <i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 heures.	30.

* Cours donné en allemand.

	Salle
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48
M. William E. Rappard , prof. ord. <i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. le Dr François Naville , chargé de cours. <i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h.
Jeudi, à 10 heures. Institut de médecine légale ¹ .	
<i>Laboratoire de recherches spéciales.</i> Tous les jours [S'adresser à l'Institut].	
M. Edmond Pittard , chargé de cours. <i>Droit commercial.</i> — Poursuite pour dettes et faillite.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
M. Paul Carry , chargé de cours. <i>Droit commercial.</i> — Droit de change. Registre du commerce.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Discussion de cas pratiques, travaux écrits, exercices de plaidoirie.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	50.
M. le Dr Rodolphe Weber , prof. hon. <i>Psychiatrie légale.</i> [A lieu au semestre d'hiver.]	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Pierre Arminjon , professeur honoraire à la Faculté royale de Droit du Caire. <i>Droit international privé.</i> — Les biens et les obligations.	2 h.
Jeudi, à 14 et à 15 heures.	44.
M. Albert Caleb , Dr en droit, lic. ès sc. politiques. <i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 14 heures.	17.

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine.

	Salle
M. Michel Grodensky, Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Théorie générale du droit.</i> — Qu'est-ce que le droit?	1 h.
Mardi, à 18 heures.	49.
<i>Sociologie du droit.</i> — La collectivité, le droit et l'individu.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	49.
<i>Histoire de la philosophie du droit.</i> — Rousseau.	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	49.
M. Ludwig Hamburger, Dr jur.	
* <i>Droit du travail allemand.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 14 heures.	44.
* <i>Droit commercial allemand.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 17 heures.	49.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

* Cours donné en allemand.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Logoz	48	Pittard	48	Pittard	48	Rappard	46	Logoz	48	Rappard	46
	de Claparède	47	Kaden	44	Kaden	44	Kaden	49	Kaden	44	Carry	48
9 à 10							Carry	48			de Claparède	48
	Meumann	49	Meumann	49	Meumann	49	Meumann	44				49
	Logoz	48	Richard	48	Richard	48	Richard	49	Werner	49	Werner	49
	de Claparède	47	de Claparède	17	de Claparède	17	de Claparède	48	Logoz	48	Logoz	48
10 à 11	de Claparède	49	de Claparède	49	Meumann	49	Meumann	47	Kaden	44	de Claparède	17
	Borel	48	Borel	48	Richard	48	Naville	I.M.L.	Borgeaud	49	Borgeaud	49
	Meumann	44	Meumann	44			Werner	48	Werner	48	Werner	48
							de Claparède	17	de Claparède	17		
11 à 12			Kaden	49	de Claparède	17	de Claparède	49	de Claparède	49	de Claparède	49
	Borel	48	Borel	48	Borel	48	Kaden	48	Kaden	48	Logoz	48
	Meumann	44	Meumann	44	Meumann	44	Meumann	44				
14 à 15			Borel	48	Kaden	48						
	Carry	50					Arminjon	44	Richard	48		
	Caleb	17					Grodensky	49	Caleb	17		
	Hamburger	44	Hamburger	44	Hamburger	44						
15 à 16	Meumann	49					Arminjon	44	Richard	48	Milhaud	30
			Kaden	49	Kaden	48	Kaden	48				
16 à 17	Meumann	49	Kaden	49	Kaden	48	Kaden	48			Milhaud	48
							Borgeaud	50				
17 à 18	Hamburger	49	Hamburger	49	Hamburger	49	Borgeaud	50				
18 à 19	Milhaud	48	Grodensky	49	Grodensky	49	Milhaud	30	Milhaud	30		

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i>	2 h.
Mardi, à 16 h., et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme</i> (de la Réforme à la Révolution).	4 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
<i>Conférence.</i> — Calvin et Vinet.	4 h.
Vendredi, à 8 heures.	28.
M. Jules Breitenstein , prof. ord.	
<i>Introduction au Nouveau Testament.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Séminaire de Nouveau Testament.</i>	4 h.
Lundi, à 8 heures.	28.
<i>Histoire du Canon du Nouveau Testament.</i>	4 h.
Mercredi, à 14 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	4 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
<i>Grec du Nouveau Testament.</i>	2 h.
Mercredi, à 11 h., et vendredi, à 14 heures.	29.
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
M. Ernest Rochat , prof. ord.	
<i>Le catholicisme au XIX^e et au XX^e siècle</i> ; son enseignement, sa théologie, sa prédication, son action sociale (suite du cours d'hiver).	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
M. John Gaillard , prof. ord.	
<i>Morale sociale.</i> — La question des mœurs.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	28.
<i>Exercices pratiques d'homilétique et de diction.</i>	4 h.
Mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Eléments d'homilétique</i> (1 ^{re} année).	4 h.
Samedi, à 11 heures.	29.

	Salle
M. Auguste Lemaitre , chargé de cours.	
<i>Dogmatique.</i> — Christologie.	2 h.
Mardi et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Cours spécial.</i> — La théologie de la croix.	4 h.
Lundi, à 17 heures.	28.
<i>Conférence.</i> — Christologie : travaux et discussions.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	29.
M. Auguste Gampert , chargé de cours.	
<i>Introduction aux livres de l'Ancien Testament</i> (suite).	2 h.
Samedi, à 10 et à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament</i> (fragments du Second-Esaïe).	2 h.
Mercredi, à 8 heures et vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	29.
<i>Etude générale de l'Ancien Testament</i>	4 h.
Lundi, à 8 heures.	29.
<i>La vie religieuse d'Israël à partir de l'exil</i> (suite).	4 h.
Mercredi, à 17 heures.	28.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Georges Berguer , Dr en théologie.	
<i>Histoire des religions.</i> — L'animisme, les tabous et le totemisme.	4 h.
Mardi, à 15 heures.	28.
M. Frank Thomas , pasteur.	
<i>Théologie pratique.</i> — Cours et séminaire.	4 h.
Vendredi, à 10 heures.	28.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Maurice Roch, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.
Anatomie normale et organogénie. — Etude topographique de la splanchnologie. 6 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 8 h.; samedi, de 7 à 9 heures. Aula Ec. Méd.¹
Ostéologie. — Etude du squelette par le modelage. 2 h.
 Lundi et vendredi, à 14 heures. Ec. Méd. Salle de dissect.
 Le *Laboratoire d'anatomie* sera ouvert pendant le semestre d'été. Se renseigner auprès du professeur dès le début du semestre
 Eventuellement il y aura un *répétitoire facultatif concernant des questions choisies.*

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. extr.
Histologie normale. — 2^{me} partie: Organes et appareils. 4 h.
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures. Ec. Méd.
Embryologie générale (embryogénie et histogénie). [A lieu au semestre d'hiver.]
Stomatologie normale. 2 h.
 Jeudi, de 8 à 10 heures. Ec. Méd.
Laboratoire d'histologie.
 Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi; les travaux pratiques ont lieu le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, de 9 à 11 h.; le mardi, de 14 à 16 heures.
Laboratoire d'embryologie et d'histogénie. [A lieu au semestre d'hiver.]
 Eventuellement il sera organisé un *répétitoire facultatif sur des questions d'embryologie et d'histogénie.*
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

¹ Ecole de Médecine.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.
Fonctions de relation. 6 h.
 Mardi, de 16 à 18 h.; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. Méd.
Exercices pratiques dans le laboratoire.
 Mardi et jeudi, de 9 heures à midi. Ec. Méd.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.
Anatomie pathologique spéciale. 4 h.
 Lundi, jeudi, vendredi, à 8 h., et vendredi, à 16 h. Inst. path.¹
Cours sur les tumeurs. 1 h.
 Samedi, à 9 heures. Inst. path.
Laboratoire d'histologie pathologique. 6 h.
 Lundi, jeudi et samedi, de 14 à 16 heures. Inst. path.
Travaux spéciaux. — Tous les jours. Inst. path.

M. le Dr **Maurice Roch**, prof. ord.
Clinique médicale. 7 h. ¹/₂
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30. Hôp. cant.²
Stage clinique (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée).
 Tous les jours. Hôp. cant.
Exercices d'auscultation. 2 h.
 Mardi, de 17 à 19 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.
Clinique chirurgicale. 7 ¹/₂ h.
 Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi. Hôp. cant.
Travaux pratiques (avec le concours du chef de clinique). — Anesthésie, antiseptie. — Bandages et appareils. — Pratique urologique et endoscopie.
 [S'adresser au professeur.] Hôp. cant.
Travaux de laboratoire.
 Tous les jours. [S'adresser au professeur.] Hôp. cant.
Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.
 Tous les jours. [S'adresser au professeur.] Hôp. cant.

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.
Clinique obstétricale et gynécologique. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 heures. Clin. obst. et gyn.³

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

³ Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

Cours d'opérations obstétricales.

Samedi, de 7 à 9 heures. Clin. obst. et gyn.
De l'examen en obstétrique et en gynécologie. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. Clin. obst. et gyn.
Roentgen et curiethérapie en gynécologie (cours gratuit). 1 h.
 Samedi, à 9 heures. Clin. obst.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours.

M. le Dr **Pierre Gautier**, prof. extr.

Clinique infantile 2 h.
 Mardi et vendredi, à 17 heures. Clin. infant.¹

M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.

Leçons cliniques d'ophtalmologie (Segment postérieur. Pathologie du corps vitré, de la rétine, de la choroïde et du nerf optique). Chirurgie oculaire. Rapports de la pathologie oculaire avec la pathologie du système nerveux. 4 h.
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Clin. ophtalm.²

Stage clinique et policlinique pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.
 Lundi, mercredi et vendredi. Clin. ophtalm.

M. le Dr **Charles Ladame**, prof. ord.

Clinique mentale. 2 h.
 Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile des Aliénés³.

M. le Dr **Edouard Long**, prof. extr.

Affections organiques du système nerveux. 2 h.
 Lundi, à 16 heures, et samedi, à 9 h. Hôp. cant. (Clin. méd.)

M. le Dr **Charles Du Bois**, chargé de cours.

Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées. 3 h.
 Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. Hôp. cant.

Radiothérapie et curiethérapie en dermatologie (cours gratuit). 1 h.
 Samedi, à 10 heures. Clin. derm.

M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. ord.

Matière médicale et thérapeutique (pharmacologie). 2 h.
 Lundi et mardi, à 16 heures. Ec. Méd.

¹ Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

² Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

³ Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

Art de formuler. Exercices de rédaction d'ordonnances (cours théorique). 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours [S'adresser au professeur].

M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.

Policlinique médicale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.
Stage d'un mois pour les pratiquants. — Tous les jours.
Clinique propédeutique et diagnostic médical. 1 h.
 Jeudi, à 18 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.

Policlinique chirurgicale. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.
Cours d'opérations sur le cadavre. 6 h.
 Lundi, mardi et mercredi, de 17 à 19 heures. Ec. Méd. Laborat. de dissection.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.

Policlinique gynécologique et obstétricale.
Stage d'un mois, limité à deux participants par mois. Maternité.
Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité, s. 26.
 Pour les participants à ce cours (sutures de déchirures périnéales), jour et heure à fixer.

M. le Dr **Amédée Pugnât**, prof. ord.

Cours de policlinique oto-laryngologique. 4 h.
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Pol. oto-laryng.¹

M. le Dr **François Naville**, chargé de cours.

Médecine légale et déontologie professionnelle. — Cours théorique et démonstrations pratiques. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de Méd. légale².
Autopsies médico-légales : rédactions de rapports et expertises ; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation. Institut de Méd. légale.
Recherches spéciales. — Tous les jours.
 [S'adresser à l'Institut.]

¹ Boulevard de la Cluse 42.

² Rue de l'Ecole-de-Médecine.

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr.
Chirurgie des accidents.
[Le cours a lieu au semestre d'hiver.]

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Bactériologie.

Partie théorique. 2 h.
Jeudi et samedi, à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie¹.
Partie pratique. 4 h.
Jeudi et samedi, de 17 à 19 heures. Inst. d'hyg. et de bactér.
Hygiène [A lieu pendant le semestre d'hiver.]
Laboratoire de bactériologie.
Tous les jours (Distribution du matériel et Conférences, jeudi et samedi, de 17 à 19 h.) Inst. d'hyg. et de bactér.
Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.
Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.
La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions. 1 h.
Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.
Les fractures (avec présentation de malades). 1 h.
Mercredi, à 15 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de médecine interne.
Cours théorique et pratique de clinique médicale élémentaire. 1 h.

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.
Méthodes psychothérapiques. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Clin. médicale.
Les tendances psychologiques et sociales de la psychiatrie contemporaine. 1 h.
Jeudi, à 14 heures. Université, s. 17.

¹ Quai d'Arve.

M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.
Psychiatrie spéciale. 1 h.
Lundi, à 15 heures. Université, s. 17.

M. le Dr **René Gilbert**, privat-docent de radiologie médicale.
Éléments de radiologie médicale.
[A lieu au semestre d'hiver.]

M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Pathologie générale de la syphilis. 1 h.
Samedi, à 16 heures. Clin. dermat.

M^{me} Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.
Cours d'ophtalmoscopie. — Détermination de la réfraction. 1 h.
Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.¹

M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.
Répétitoire de pathologie externe. 1 h.
Mercredi, à 17 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Salomon Katzenelbogen**, privat-docent de thérapeutique.
Questions choisies de thérapeutique clinique. 1 h.
Mardi, à 15 heures. Hôp. cant.
Cours théorique et pratique de laboratoire. 2 h.
Mercredi, à 16 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Fritz Loup**, privat-docent de thérapeutique clinique.
Thérapeutique clinique. 1 h.
Lundi, à 18 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Georges-Louis Regard**, privat-docent de chirurgie.
Répétitoire de chirurgie. 1 h.
Vendredi, à 17 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.
Sémiologie cardio-vasculaire. 1 h.
Vendredi, à 17 heures. Clin. méd.

M. le Dr **Raymond de Saussure**, privat-docent de psychiatrie.
La psychanalyse. 1 h.
Jeudi, à 15 heures. Université, s. 17.

M. le Dr **Gustave Turrettini**, privat-docent de médecine interne.
Conférence de pathologie interne. 1 h.
Mercredi, à 16 heures. Clin. méd.

¹ Rue Alcide Jentzer.

- b) Ancien règlement.
- M. le Dr **Louis Aubert.**
Gynécologie opératoire.
Mercredi, à 18 heures. 1 h.
Maternité.
- M. le Dr **Henri Audeoud.**
Alimentation et hygiène de l'enfance.
Samedi, à 18 heures. 1 h.
Policlinique.
- M. le Dr **Albert Bétrix.**
Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique.
[A lieu au semestre d'hiver.]
- M. le Dr **Augustin Collomb.**
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations
d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.*
Jeudi, de 16 à 18 heures. 2 h.
Clinique.
- M. le Dr **Charles-Greene Cumston.**
Cours analytique d'histoire de la médecine.
*Conférences sur l'histoire de la philosophie dans l'anti-
quité et au moyen âge au point de vue de l'his-
toire de la médecine.* 2 h.
- M. le Dr **René Kœnig.**
Conférences de gynécologie. 2 h.
- M. le Dr **Stoyan Kresteff.**
Technique oto-rhino-laryngologique.
Mardi et vendredi, à 11 heures. 2 h.
Hôp. Gourgas¹.
- M. le Dr **Ernest Lévy-Du Pan.**
Répétitoire de gynécologie.
Jeudi, à 18 heures. 1 h.
Maternité.
- M. le Dr **Charles Martin-Du Pan.**
Chirurgie infantile.
Mardi, de 10 h. 30 à midi. 2 h.
Hôp. Gourgas.
- M. le Dr **Rista Mitkovitch.**
*Criminologie spéciale. — Les aliénés criminels. Les demi-
fous et la responsabilité atténuée. Le crime pas-
sionnel. Le crime politique. Le crime des foules.*
La criminalité juvénile. La prophylaxie du crime. 1 h.
Univ., s. 44.
Vendredi, à 17 heures.
- M. le Dr **Charles Perrier.**
*Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections
chirurgicales des voies génito-urinaires (Explora-
tion, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro- et
cystoscopie, etc.).* 1 h.
Clin. chir.
Vendredi, à 17 heures.

¹ Rue Gourgas, 45.

- M. le Dr **Théodore Reh.**
Bactériologie clinique. 2 h.
Hygiène sociale. 1 h.
- M. le Dr **Charles Waegli.**
Séminaire d'obstétrique. 1 h.
Mardi, à 16 heures. Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions² d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

* * *

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉTRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 14-15 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Cours de Vacances.

Des cours de vacances pour candidats en médecine auront lieu du 5 au 30 septembre 1927

Leçons et démonstrations pratiques par les professeurs de la Faculté et leurs assistants. — 33 heures par semaine pendant 4 semaines.

E.M. = Ecole de médecine.
 H.C. = Hôpital cantonal.
 I.P. = Institut pathologique.
 U. = Université, bâtiment principal.
 M. = Maternité.
 I.H. = Institut d'Hygiène.
 A.A. = Asile des Aliénés.

FACULTÉ DE MÉDECINE

I.R. = Institut J. J. Rousseau.
 P. = Policlinique.
 P.O. = Policl. otorhinolaryng.
 I.M.L. = Institut méd. légale.
 Cl. inf. = Clinique infantile.
 Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.
 Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.
 Cl. = Clinique particulière.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
7 à 8	Bujard Beuttner	E.M. Cl. obst.	Bujard Beuttner	E.M. Cl. obst.	Bujard Beuttner	E.M. Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Bujard Beuttner	E.M. Cl. obst.	J. A. Weber Beuttner	Aula E.M. Cl. obst.
8 à 9	J. A. Weber Askanazy Du Bois	Aula E.M. I.P. H.C.	J. A. Weber Du Bois	Aula E.M. H.C.	J. A. Weber Du Bois	Aula E.M. H.C.	Bujard Askanazy	E.M. I.P.	J. A. Weber Askanazy	Aula E.M. I.P.	J. A. Weber Beuttner	Aula E.M. Cl. obst.
9 à 10							Bujard	E.M.			Askanazy Beuttner Long	I.P. Cl. obst. H.C.
9-10 1/2	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.		
10 à 11			Martin-Du Pan	H.Ggas							Du Bois Wiki Veyrassat	H.C. E.M. Pol.
10 1/2 - 12	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.		
11 à 12	Battelli	E.M.	Martin-Du Pan Kresteff	H.Ggas H.Ggas	Battelli	E.M.			Battelli Kresteff	E.M. H.Ggas	Battelli Wiki Veyrassat	E.M. E.M. Pol.

FACULTÉ DE MÉDECINE *(suite)*

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
14 à 15	J. A. Weber Askanazy	E.M. I.P.	Naville	I.M.L.	Ladame	A.A.	Askanazy	I.P.	J. A. Weber Naville	E.M. I.M.L.	Askanazy	I.P.
15 à 16	Askanazy Forel	I.P. U.17	de Seigneux Katzenelbogen	Mat. H.C.	Ladame Cornioley	A.A. H.C.	Askanazy de Saussure	I.P. U.17	de Seigneux	Mat.	Askanazy	I.P.
16 à 17	Long Wiki Betchow	H.C. E.M. H.C.	Battelli Wiki Wægeli	E.M. E.M. Mat.	Katzenelbogen Turretini	H.C. Cl.méd.	Cristiani Collomb	I.H. Cl.	Askanazy	I.P.	Cristiani Golay	I.H. H.C.
17 à 18	Gourfein Veyrassat Pugnat	Cl. opht. E.M. P.O.	Battelli Roch Gautier Veyrassat	E.M. H.C. Cl. inf. E.M.	Gourfein Veyrassat Pugnat Jentzer	Cl. opht. E.M. P.O. H.C.	Cristiani Collomb	I.H. Cl.	Beuttner Gautier Mitkovitch Regard Saloz Perrier	Cl. obst. Cl. inf. U. 44 H.C. Cl.Méd. Cl.Méd.	Cristiani Gourfein-Welt	I.H. Cl. opht.
18 à 19	Gourfein Veyrassat Pugnat Loup	Cl. opht. E.M. P.O. H.C.	Roch Humbert Veyrassat	H.C. Pol. E.M.	Gourfein Veyrassat Pugnat Aubert	Cl. opht. E.M. P.O. Mat.	Cristiani Humbert Lévy-Du Pan	I.H. H.C. Mat.	Humbert	Pol.	Cristiani Audeoud	I.H. Pol.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur D^r Hector CRISTIANI.

- M. le D^r **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.
Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.
Exercices pratiques. 14 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.
Cours théorique. 1 h.
Samedi, à 16 heures. Inst. dent.
- M. le D^r **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.
Policlinique dentaire. 12 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi,
de 8 à 10 heures. Inst. dent.
Art dentaire théorique. Extractions. Hygiène dentaire. 1 h.
Mardi, à 7 heures. Inst. dent.
Anomalies des mâchoires. Orthodontie. 1 h.
Vendredi, à 7 heures. Inst. dent.
- M. le D^r **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.
Clinique de prothèse générale et chirurgicale. 7 h.
Lundi, mardi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,
à 8 heures. Inst. dent.
Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale. 1 h.
Jeudi, à 7 h. 30. Inst. dent.
- M. le D^r **François Pfæffi**, prof. à l'Institut dentaire.
Couronnes et appareils à pont. 6 h.
Clinique.
Lundi et mercredi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à
17 heures. Inst. dent.
Cours théorique.
Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.
- M. le D^r **Eugène Bujard**, prof. extr. à l'Université.
Stomatologie normale. 2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures. Ecole Méd.

M. le D ^r Charles Julliard , prof. extr. à l'Université.	
<i>Chirurgie générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	Inst. dent.
<hr/>	
M. le D ^r Charles Wartmann , professeur à l'Inst. dentaire.	
<i>Pharmacologie.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 11 heures.	Inst. dent.
<i>Stomatologie clinique.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;
le mardi, le jeudi et le samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, le
mercredi et le vendredi, de 14 à 19 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes
que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine
(p. 64).

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

William E. RAPPARD.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 9 février 1927.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique

A. OLTRAMARE.

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Bardet		Guillermin	Bardet	
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin Bujard E. M.	Bardet Guillermin	Bardet
9 à 10	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Bujard E. M.	Bardet Guillermin	Bardet
10 à 11			Julliard			
11 à 12		Wartmann			Wartmann	Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli		Pfæffli		Pfæffli	

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1927 à 1929.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *Le mouvement néoscolastique contemporain.*

Le prix sera décerné en juin 1927.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1927.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *La reine Marguerite, sœur de François I^{er}, et sa cour (Dames et capitaines, humanistes, luthériens, « libertins »).* (D'après la correspondance et les œuvres de Marguerite, les lettres de Calvin, etc.)

Le prix sera décerné en juin 1927.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1927.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Frédéric Rauh.*

Le prix sera décerné en juin 1928.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1928, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois :

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1928, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FONDATION HARVEY

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes

de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1926 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1929, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les étudiants anglais et américains à l'Académie de Genève au XVII^e et au XVIII^e siècle.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1928, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1928, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1928, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment

de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le pr avis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. Solvay, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1928, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1928. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Stroehlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1929, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et des romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1929, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.
Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1928, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1928, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1928.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1928, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *six cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1928.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1928, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1928.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1928, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La protection de la personnalité (art. 27 et 28 C.C.S.).

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1928.

Le prix pourra être partagé.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1927, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

L'auteur du Livre des Actes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1927.

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1927, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1928, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Le Commentaire de Calvin sur Esaïe.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

Prix Georges Fulliquet.

La Faculté décernera, en juin 1928, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologetique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1^o les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2^o les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3^o les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils devront être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1928.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1928 à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Perturbations du système nerveux végétatif dans les affections de l'axe cérébro-spinal.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1928, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1927, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Radiothérapie de la tuberculose en chirurgie.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1927, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1928, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES À CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1928. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Au nom de l'Université :

William E. RAPPARD, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 28 Septembre 1918.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'École supérieure de Commerce de Genève ou de l'École secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à 6 fr. pour les étudiants et à 10 fr. pour les auditeurs.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 100 francs ;

Pour le grade de licencié, 150 francs ;

Pour le grade de docteur, 300 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 300 francs.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.

3^o Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologi-

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

ques ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

4° Diplôme d'ingénieur-chimiste ; diplôme de pharmacien ; diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

5° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. — Certificats pédagogiques.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.

2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.

3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.

4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 1).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université et à la Caisse de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit, après s'être présentée au Secrétariat de l'Université, s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. Henri DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925).
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
31. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de Patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES
ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

(Demander les Statuts au Secrétariat de l'Université.)

Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de Biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1^{er} juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le prof. R. Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'Archiviste, M. Paul-E. Martin, D^r ès lettres.

Le *Musée d'Art et d'Histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
Bard, Louis, avenue Jules-Ferry, 4. Lyon.
Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.
Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.
Bohnenblust, Gotfried, avenue des Vollandes, 2.
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
Bovet, Pierre, chemin de Florissant, 47.
Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6. Carouge.
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
Bujard, Eugène, place Claparède, 4.
Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
Chavanne, Louis, rue G.-Leschol, 1.
Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4. Champel.
Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.
Cristiani, Hector, Corratierie, 15.
De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.
Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, Coligny.
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
Eternod, Auguste, Juan les Pins, France.
Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.
François, Alexis, route de Florissant, 8.
Gaillard, John, cours des Bastions, 13.
Gautier, Pierre, chemin du Square, 3.
Gautier, Raoul, avenue Marc-Monnier, 4.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis, Champel.
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
Guyénot, Emile, ch. des Arpillières, Chêne-Bougeries.
Hersch, Liebmann, clos Belmont, route de Chêne, 28 bis.
Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
Julliard Charles, rue du Rhône, 2.
Kaden, Erich Hans, rue d'Italie, 9.
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.
Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.
Long, Edouard, boulevard Helvétique, 15.
Malche, Albert, avenue des Vollandes, 2.
Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.
Martin, Victor, Bachet de Pesay, par Carouge

- MM. Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Neumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Pugnât, Amédée, rue Tœpffer, 11 bis.
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
 Richard, Albert, Corralerie, 24.
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
 RoCHAT, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.
 Sarasin, Charles, Grand-Saconnex.
 Schidlof, Arthur, avenue du Mail, 26.
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Conches.
 Seitz, Charles, rue de l'Evêché, 7.
 Tôndury, Hans, chemin de l'Escalade, 3.
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.
 Wavre, Rolin, rue LeFort, 25.
 Weber, Jean-Amédée, rue Bellot, 11.
 Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.
 Wenger, Paul, chemin de Miremont, 35.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Burky, Charles, quai des Bergues, 29.
 Carry, Paul, rue de Candolle, 17.
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
 Gampert, Auguste, rue Tœpffer, 11 bis.
 Lemaître, Auguste, rue des Plantaporrêts, 2.
 Naville, François, rue Saint-Léger, 8.
 Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
 Thibaudet, Albert, rue Merle-d'Aubigné, 3.
 Valencien, Charles, rue des Caroubiers, 22, Acacias.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
 Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.
 Pfæfli, François, rue de Candolle, 14.
 Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Armiujon, Pierre, villa Bien-Sis, les Planches, Montreux.
 Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.
 Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 11.
 Berguer, Georges, presbytère de Genthod.
 Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.
 Bonnet, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.
 Borloz, Arnold, rue Sénebier, 14.
 Bouchardy, François, rue Henri-Mussard, 26.
 Caleb, Albert, rue Bovy-Lysberg, 8.
 Chaix, André, route de Chêne, 18.
 Chodat, Fernand, chemin du Square, 5.
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 107.
 Cornioley, Charles, rue Général-Dufour, 12.
 Courtois, Louis-John, rue Henri-Mussard, 3, Eaux-Vives.
 Cramer, Alec, Corralerie, 18.
 Cuendet, Georges, chemin de Miremont, 18.
 Cunston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.
 Ferrero, Paul, chemin de la Croisette, Vernier.
 Flournoy, Henri, rue de Mounetier, 6.
 Forel, Oscar-Louis, La Mélaire, Nyou.
 Georg, Alfred, chemin Dumas, 18, Champel.
 Gilbert, René, rue de Hollande, 16.
 Golay, Jean, quai des Bergues, 27.
 M^{me} Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
 MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.
 Gysin, Marcel, boulevard du Pont-d'Arve, 6.
 Hamburger, Ludwig, quai des Eaux-Vives, 16.
 Hassler, Otto, chalet du Jura, ch. des Esserts, Petit-Lancy.
 Heinis, Hugo, rue Pré-Jérôme, 15 bis.
 Hochreitiner, B. P. Georges, rue St-Victor, 10, Genève.
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
 M^{me} Kamensky, Anna, place Claparède, 5.
 MM. Katzenelbogen, Salomon, chemin Miremont, 35 D.
 König, René, chemin du Square, 3.
 Kresteff, Sloyan, rue Général-Dufour, 15.
 Lagotala, Henri, rue de Candolle, 16.
 Lévy, Fernand, rue Cavour, 5.
 Lévy-Du Pan, Ernest, avenue de la Gare, 4, Lausanne.
 M^{me} Long, Pauline, Le Verrier, chemin Liotard.
 MM. Loup, Fritz, boulevard des Philosophes, 14.
 Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.
 Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.
 Mercier, Alfred, chemin Santter, 15.
 Mitkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.
 Naville, André, boulevard de la Tour, 6.
 Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.
 Paréjas, Edouard, avenue Henri-Dunant, 12.
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
 Pictet, Arnold, rue de Lausanne, 102.
 Privat, Edmond, boulevard du Théâtre, 12.
 Regard, Georges-Louis, rond-point de Plainpalais, 5.
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
 Reverdin, Louis, route de Chêne, 20.
 Roget, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres.
 Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
 Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.

- MM. de Saussure, Raymond, Tertasse, 2.
Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.
M^{me} Sommer, Louise, rue du Conseil-Général, 3.
MM. Thomas, Frank, clos Belmont, route de Gèneve.
Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.
Tiercy, Georges, villa La Pelouse, Versoix.
Turrettini, Gustave, rue du Rhône, 2.
Velleman, Antoine, chemin Dumas, 17, Champel.
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
Walther, Léon, chemin de Miremont, 35.
M^{me} Welt, Ida, plateau de Champel, 10.
MM. Zaytzeff, Nicolas, rue de la Servette, 75.
Zbinden, Louis, rue Saint-Ours, 5.
Ziegler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.
-

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commis :

M. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, Université

Concierges :

- | | |
|---|---|
| M. Clément, Emile, Université. | M. Cornamusa, Alphonse, Clinique infantile. |
| M. Francoual, Abel, Ecole de Chimie. | M. Sommer, Robert, Policlinique. |
| M ^{me} Becchio, Julie, Ecole de Médecine. | M. Clément, Francis, Institut d'Hygiène. |
| M ^{me} Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique. | M ^{me} Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire. |
| M ^{me} Ludy, Emma, Maternité. | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale. |
| | M. Vallier, John, Observatoire. |
-